



Fiche du 14/2/2017

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Identification du mélange: MIX0044
Dénomination commerciale: CLIC 'N GO Vanilla fun
Code commercial: 190180

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage recommandé : Désodorisant pour petits espaces.

Usages déconseillés : Pas pour l'usage sur la personne en la présente forme ou concentration.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur:

IGO srl - Via Palazzo, 46 - 24061 Albano Sant'Alessandro (BG)

IGO srl - Tel. ++39/035/583078 Fax. ++39/035/583124

Personne chargée de la fiche de données de sécurité:

a.speranza@igo.it

1.4. Numéro d'appel d'urgence

numéro ORFILA (INRS): +33 (0)1 45425959

Centres Antipoison et de Toxicovigilance:

Angers: 02 41482121
Bordeaux: 05 56964080
Lille: 0800 595959
Lyon: 04 72116911
Marseille: 04 91752525
Nancy: 03 83225050
Paris: 01 40054848
Strasbourg: 03 88373737
Toulouse: 05 61777447

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Critères Règlement CE 1272/2008 (CLP) :

 Attention, Skin Irrit. 2, Provoque une irritation cutanée.

 Attention, Eye Irrit. 2, Provoque une sévère irritation des yeux.

 Attention, Skin Sens. 1B, Peut provoquer une allergie cutanée.

Aquatic Chronic 3, Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement :

Aucun autre danger

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger:



Attention

Mentions de danger:

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence:

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P103 Lire l'étiquette avant utilisation.

P261 Éviter de respirer les vapeurs.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et savon.

P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation.

Qualité spéciale:

Aucune

Contient:

Linalool

3,7-dimethyl-2,6-octadien-1-ol (nerol): Peut produire une réaction allergique.

3-methyl-4-(2,6,6-trimethyl-2-cycloesen-1-il)-3-buten-2-one: Peut produire une réaction allergique.

citral: Peut produire une réaction allergique.

Geraniol: Peut produire une réaction allergique.

Carvone: Peut produire une réaction allergique.

1-METHYL-4-PROP-1-EN-2-YLCYCLOHEXENE: Peut produire une réaction allergique.

Eugenol: Peut produire une réaction allergique.

p-Mentha-1,4(8)-diene: Peut produire une réaction allergique.

Dispositions particulières conformément à l'Annexe XVII de REACH et ses amendements successifs:

Aucune

2.3. Autres dangers

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

Autres dangers:

Aucun autre danger

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

N.A.

3.2. Mélanges

Composants dangereux aux termes du Règlement CLP et classification relative :

Qté	Nom	Numéro d'identif.	Classification
>= 40% - < 50%	(2-Methoxymethylethoxy)-propanol	CAS: 34590-94-8 EC: 252-104-2 REACH No.: 01-	substance ayant une limite d'exposition professionnelle en vertu des dispositions

Fiche de Données de Sécurité
CLIC 'N GO Vanilla fun - 190180



		2119450011-60	communautaires
>= 10% - < 12.5%	2,6-dimethyl-7-octen-2-ol	CAS: 18479-58-8 EC: 242-362-4 REACH No.: 01-2119457274-37	3.3/2 Eye Irrit. 2 H319
>= 10% - < 12.5%	Linalool	CAS: 78-70-6 EC: 201-134-4	3.2/2 Skin Irrit. 2 H315 3.4.2/1B Skin Sens. 1B H317 3.3/2 Eye Irrit. 2 H319
>= 5% - < 7%	3,7-dimethyl-1,6-octadien-3-ol, 3-acetate	CAS: 115-95-7 EC: 204-116-4	3.2/2 Skin Irrit. 2 H315 3.3/2 Eye Irrit. 2 H319
>= 3% - < 5%	3,4,5,6,6,pentamethylhept-3-en-2-one (e isomeri)	CAS: 81786-75-6 EC: 279-825-5	4.1/C3 Aquatic Chronic 3 H412
>= 1% - < 3%	Allyl amyl glycolate	CAS: 67634-00-8 EC: 266-803-5 REACH No.: 05-211-7290548-3	3.1/4/Oral Acute Tox. 4 H302 3.2/2 Skin Irrit. 2 H315
>= 1% - < 3%	Dimethyl benzyl carbinyl butyrate	CAS: 10094-34-5 EC: 233-221-8	4.1/C2 Aquatic Chronic 2 H411
>= 1% - < 3%	benzyl acetate	Numéro Index: 603-057-00-5 CAS: 140-11-4 EC: 205-399-7	4.1/C3 Aquatic Chronic 3 H412
>= 1% - < 3%	Dodecanal	CAS: 112-54-9 EC: 203-983-6	3.2/2 Skin Irrit. 2 H315 4.1/C2 Aquatic Chronic 2 H411
>= 1% - < 3%	Phenoxanol	CAS: 55066-48-3 EC: 259-461-3	3.1/4/Oral Acute Tox. 4 H302 3.9/2 STOT RE 2 H373
>= 1% - < 3%	3,7-dimethyl-2,6-octadien-1-ol (nerol)	CAS: 106-25-2 EC: 203-378-7 REACH No.: 01-2120051521-69	3.2/2 Skin Irrit. 2 H315 3.3/2 Eye Irrit. 2 H319 3.4.2/1B Skin Sens. 1B H317
>= 1% - < 3%	3-methyl-4-(2,6,6-trimethyl-2-cycloesen-1-yl)-3-buten-2-one	CAS: 127-51-5 EC: 204-846-3	3.2/2 Skin Irrit. 2 H315 3.3/2 Eye Irrit. 2 H319 3.4.2/1B Skin Sens. 1B H317 4.1/C2 Aquatic Chronic 2 H411
>= 0.5% - < 1%	citral	Numéro Index: 605-019-00-3 CAS: 5392-40-5 EC: 226-394-6	3.2/2 Skin Irrit. 2 H315 3.4.2/1-1A-1B Skin Sens. 1,1A,1B H317
>= 0.25% - < 0.5%	Geraniol	CAS: 106-24-1 EC: 203-377-1	3.3/1 Eye Dam. 1 H318 3.2/2 Skin Irrit. 2 H315 3.4.2/1B Skin Sens. 1B H317
>= 0.25% - < 0.5%	Carvone	CAS: 6485-40-1 EC: 229-352-5	3.4.2/1-1A-1B Skin Sens. 1,1A,1B H317

>= 0.25% - < 0.5%	1-METHYL-4-PROP-1-EN-2-YLCYCLOHEXENE	Numéro Index: CAS: EC: REACH No.: 01-2119529223-47	601-029-00-7 5989-27-5 227-813-5	 2.6/3 Flam. Liq. 3 H226  4.1/C1 Aquatic Chronic 1 H410  3.2/2 Skin Irrit. 2 H315  3.4.2/1B Skin Sens. 1B H317  4.1/A1 Aquatic Acute 1 H400
>= 0.1% - < 0.25%	Eugenol	CAS: EC:	97-53-0 202-589-1	 3.3/2 Eye Irrit. 2 H319  3.4.2/1B Skin Sens. 1B H317
>= 0.1% - < 0.25%	p-Mentha-1,4(8)-diene	CAS: EC:	586-62-9 209-578-0	 2.6/3 Flam. Liq. 3 H226  3.1/4/Oral Acute Tox. 4 H302  3.10/1 Asp. Tox. 1 H304  3.4.2/1-1A-1B Skin Sens. 1,1A,1B H317  4.1/C2 Aquatic Chronic 2 H411

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

En cas de contact avec la peau :

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau abondante et au savon.

En cas de contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, les rincer à l'eau pendant un intervalle de temps de au moins 15 minutes et en tenant les paupières ouvertes, puis consulter immédiatement un ophtalmologue.

Protéger l'œil indemne.

En cas d'ingestion :

Ne faire vomir en aucun cas. CONSULTER IMMEDIATEMENT UN MEDECIN.

En cas d'inhalation :

Mouchez-vous, rincez-vous la bouche et boire de l'eau pour rincer la gorge. Déplacer la victime à

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'incident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer, si possible, les instructions pour l'utilisation ou la fiche de sécurité).

Traitement :

Aucun

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

En cas d'incendie: Utiliser l'extincteur à poudre pour l'extinction.

Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité :

Aucun en particulier.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.

La combustion produit de la fumée lourde.

5.3. Conseils aux pompiers

Utilisez facial avec filtre combiné.

Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.
Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
Porter les dispositifs de protection individuelle.
Éliminer toute source d'allumage.
Emmener les personnes en lieu sûr.
Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.
- 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement
Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées.
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.
En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou le système d'évacuation d'eau, informer les autorités responsables.
Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.
- 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage
Récupérer le matériau déversé et éliminer conformément aux réglementations locales et nationales en matière d'élimination des déchets.
Laver à l'eau et au savon des surfaces sur lesquelles le produit déversé.
- 6.4. Référence à d'autres rubriques
Voir également les paragraphes 8 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.
Avant les opérations de transfert, s'assurer que les conteneurs ne contiennent pas de matériaux incompatibles résiduels.
Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.
Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.
- 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
Conserver dans des locaux frais, secs et toujours bien aérés.
Conserver à une distance éloignée de flammes libres et de sources de chaleur. Éviter l'exposition directe au soleil.
Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.
Matières incompatibles:
Aucune en particulier.
Indication pour les locaux:
Stocker le produit emballé dans un endroit frais et aéré, à l'abri des flammes libres, de sources de chaleur, des rayons du soleil, de la lumière directe et de l'humidité.
- 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)
Désodorisant pour petits espaces

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- 8.1. Paramètres de contrôle
(2-Methoxymethylethoxy)-propanol - CAS: 34590-94-8
UE - LTE(8h): 308 mg/m³, 50 ppm - Notations: Indicative Occupational Exposure Limit Values [2,3] and Limit Values for Occupational Exposure [4] (for references see bibliography)
ACGIH - LTE(8h): 100 ppm - STE: 150 ppm - Notations: Skin - Eye and URT irr, CNS impair

Fiche de Données de Sécurité

CLIC 'N GO Vanilla fun - 190180



UE - LTE: 308 mg/m³, 50 ppm - Comportement: Indicatif - Notations:
S*

benzyl acetate - CAS: 140-11-4

UE - LTE(8h): 62 mg/m³

ACGIH - LTE(8h): 10 ppm - Notations: A4, URT irr

ACGIH - LTE(8h): 61 mg/m³ - Notations: (All forms) ACGIH Threshold Limit Values (1995-MAY)

citral - CAS: 5392-40-5

ACGIH - LTE: 5 ppm - Notations: skin, DSEN, A4, (IFV) - Body weight eff, URT irr, eye dam

Valeurs limites d'exposition DNEL

N.A.

Valeurs limites d'exposition PNEC

N.A.

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des yeux:

N'est pas nécessaire en cas d'utilisation normale. En cas de contact avec les yeux, les rincer à l'eau abondante.

Protection de la peau:

N'est pas nécessaire en cas d'utilisation normale. En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau abondante et au savon.

Protection des mains:

N'est pas nécessaire en cas d'utilisation normale. En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau abondante et au savon.

Protection respiratoire:

N'est pas nécessaire en cas d'utilisation normale. Mouchez-vous, rincez-vous la bouche et boire de l'eau pour rincer la gorge

Risques thermiques :

Aucun

Contrôles de l'exposition environnementale :

Aucun

Contrôles techniques appropriés

Aucun

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriétés	valeur	Méthode :	Notations:
Aspect et couleur:	Liquid, jaune	--	--
Odeur:	Caracteristiqu e, boisé, agreste	--	--
Seuil d'odeur :	N.A.	--	--
pH:	N.A.	--	--
Point de fusion/congélation:	N.A.	--	--
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition:	N.A.	--	--
Point éclair:	>60 °C	--	--
Vitesse d'évaporation :	N.A.	--	--
Inflammation solides/gaz:	N.A.	--	--
Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou	N.A.	--	--

d'explosion :			
Pression de vapeur:	N.A.	--	--
Densité des vapeurs:	N.A.	--	--
Densité relative:	0.917 - 0.937 g/mL @ 20°C	--	--
Hydrosolubilité:	N.A.	--	--
Solubilité dans l'huile :	Liposoluble (ethanole, oil e greases)	--	--
Coefficient de partage (n- octanol/eau):	N.A.	--	--
Température d'auto- allumage :	N.A.	--	--
Température de décomposition:	N.A.	--	--
Viscosité:	N.A.	--	--
Propriétés explosives:	N.A.	--	--
Propriétés comburantes:	N.A.	--	--

9.2. Autres informations

Propriétés	valeur	Méthode :	Notations:
Miscibilité:	N.A.	--	--
Liposolubilité:	N.A.	--	--
Conductibilité:	N.A.	--	--
Propriétés caractéristiques des groupes de substances	N.A.	--	--

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1. Réactivité
Stable en conditions normales
- 10.2. Stabilité chimique
Stable en conditions normales
- 10.3. Possibilité de réactions dangereuses
Aucun
- 10.4. Conditions à éviter
Stable dans des conditions normales.
- 10.5. Matières incompatibles
Aucune en particulier.
- 10.6. Produits de décomposition dangereux
Aucun.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- 11.1. Informations sur les effets toxicologiques
Informations toxicologiques concernant le mélange :
N.A.
Informations toxicologiques concernant les substances principales présentes dans le mélange :
(2-Methoxymethylethoxy)-propanol - CAS: 34590-94-8
a) toxicité aiguë:
Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 5.135 mg/kg
2,6-dimethyl-7-octen-2-ol - CAS: 18479-58-8
a) toxicité aiguë:

Fiche de Données de Sécurité CLIC 'N GO Vanilla fun - 190180



Test: LD50 - Voie: Peau > 5000 mg/kg
Test: LD50 - Voie: Orale = 3600 mg/kg
Test: LD50 - Voie: Inhalation > 100 mg/l

Linalool - CAS: 78-70-6

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 2.790 mg/kg
Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Souris = 2.200 mg/kg
Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Souris Positif - Durée: 1,5 h
Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin = 5.610 mg/kg

b) corrosion cutanée/irritation cutanée:

Test: Irritant pour la peau - Voie: Peau - Espèces: Lapin Positif - Durée: 7h

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Test: Irritant pour les yeux - Voie: Peau - Espèces: Lapin Positif - Durée: 72h

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Test: Sensibilisation de la peau - Voie: Peau - Espèces: Guinée porc Négatif
Test: Sensibilisation par inhalation - Voie: Inhalation - Espèces: Guinée porc Négatif

e) mutagénicité sur les cellules germinales:

Test: Mutagenèse - Espèces: Salmonella Typhimurium Négatif
Test: Génotoxicité - Espèces: Souris Négatif

3,7-diméthyl-1,6-octadien-3-ol, 3-acétate - CAS: 115-95-7

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 14600 mg/kg - Durée: 1,5 h
Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Souris = 13360 mg/kg
Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Souris 0
Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin > 5000 mg/kg

b) corrosion cutanée/irritation cutanée:

Test: Irritant pour la peau - Voie: Peau - Espèces: Humain Négatif

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Test: Irritant pour les yeux - Voie: EYECONTACT - Espèces: Lapin Négatif

j) danger par aspiration:

Test: Irritant pour les voies respiratoires - Voie: Inhalation - Espèces: Humain Négatif

3,4,5,6,6-pentaméthylhept-3-en-2-one (e isomère) - CAS: 81786-75-6

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 2400 mg/kg
Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin > 5000 mg/kg

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Test: Irritant pour les yeux - Voie: EYECONTACT - Espèces: Lapin Oui - Durée: 24h -
Notations: Leggermente irritante

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Test: Sensibilisation de la peau - Voie: Peau - Espèces: Humain Négatif - Notations:
Test substance 15% in ethanol

Allyl amyl glycolate - CAS: 67634-00-8

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat > 5000 mg/kgbw
Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin > 5000 mg/kg

b) corrosion cutanée/irritation cutanée:

Test: Irritant pour la peau - Voie: Peau - Espèces: Lapin Positif - Durée: 24h

Diméthyl benzyl carbinyl butyrate - CAS: 10094-34-5

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat > 5000 mg/kg
Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin > 5000 mg/kg

b) corrosion cutanée/irritation cutanée:

Test: Irritant pour la peau - Voie: Peau - Espèces: Humain Négatif - Durée: 48h

Dodecanal - CAS: 112-54-9

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Peau > 5000 mg/kg

Fiche de Données de Sécurité

CLIC 'N GO Vanilla fun - 190180



Test: LD50 - Voie: Orale > 5000 mg/kg

Test: LD50 - Voie: Inhalation > 100 mg/l

Phenoxanol - CAS: 55066-48-3

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 1830 mg/kg

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin = 2300 mg/kg

3,7-dimethyl-2,6-octadien-1-ol (nerol) - CAS: 106-25-2

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 4500 mg/kg

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin = 5000 mg/kg

3-methyl-4-(2,6,6-trimethyl-2-cycloesen-1-il)-3-buten-2-one - CAS: 127-51-5

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat > 5000 mg/kg

citral - CAS: 5392-40-5

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 4.950 mg/kg

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin = 2.250 mg/kg

Geraniol - CAS: 106-24-1

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 3600

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin = 5000

b) corrosion cutanée/irritation cutanée:

Test: Corrosif pour la peau - Voie: Peau - Espèces: Lapin Positif

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Test: Irritant pour les yeux - Voie: EYECONTACT - Espèces: Lapin Positif

e) mutagénicité sur les cellules germinales:

Test: Mutagenèse - Voie: INVITRO - Espèces: Bactéries génériques Négatif

Carvone - CAS: 6485-40-1

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 1640 mg/kg

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Guinée porc = 766 mg/kg

1-METHYL-4-PROP-1-EN-2-YLCYCLOHEXENE - CAS: 5989-27-5

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 4400 mg/kg

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin > 5000 mg/kg

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Souris = 5600 mg/kg

Si on n'a pas spécifié différemment, les données demandés par le Règlement (UE)2015/830 indiquées ci-dessous sont à considérer N.A.:

a) toxicité aiguë;

b) corrosion cutanée/irritation cutanée;

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire;

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée;

e) mutagénicité sur les cellules germinales;

f) cancérogénicité;

g) toxicité pour la reproduction;

h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique;

i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée;

j) danger par aspiration.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature.

citral - CAS: 5392-40-5

a) Toxicité aquatique aiguë:

Fiche de Données de Sécurité CLIC 'N GO Vanilla fun - 190180



Point final: EC50 - Espèces: 6 = 16 mg/l - Durée h: 72
Point final: EC50 - Espèces: 6 = 19 mg/l - Durée h: 96
Point final: LC50 - Espèces: 2 = 4.6-10 mg/l - Durée h: 96
Point final: EC50 - Espèces: 3 = 7 mg/l - Durée h: 48

Geraniol - CAS: 106-24-1

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 3.2 mg/l - Durée h: 96

Point final: EC50 - Espèces: 8 = 70 mg/l - Durée h: 0.5

1-METHYL-4-PROP-1-EN-2-YLCYCLOHEXENE - CAS: 5989-27-5

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 0.72 mg/l - Durée h: 96

Point final: EC50 - Espèces: Poissons = 0.688 mg/l - Durée h: 96

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucun

N.A.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

N.A.

12.4. Mobilité dans le sol

N.A.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

12.6. Autres effets néfastes

Aucun

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Récupérer si possible. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

N.A.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

N.A.

14.4. Groupe d'emballage

N.A.

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR-Polluant environnemental: Non

IMDG-Marine polluant: No

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

N.A.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dir. 98/24/CE (Risques dérivant d'agents chimiques pendant le travail)

Dir. 2000/39/CE (Limites d'exposition professionnelle)

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Règlement (CE) n° 790/2009 (ATP 1 CLP) et (EU) n° 7 58/2013

Fiche de Données de Sécurité

CLIC 'N GO Vanilla fun - 190180



Règlement (UE) 2015/830
Règlement (EU) n°286/2011 (ATP 2 CLP)
Règlement (EU) n°618/2012 (ATP 3 CLP)
Règlement (EU) n°487/2013 (ATP 4 CLP)
Règlement (EU) n°944/2013 (ATP 5 CLP)
Règlement (EU) n°605/2014 (ATP 6 CLP)

Restrictions liées au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII de la Réglementation (CE) 1907/2006 (REACH) et ses modifications successives:

Se référer aux normes suivantes lorsqu'elles sont applicables:

Directive 82/501/CEE ('Activités liées aux risques d'accidents graves') et amendements successifs.
Règlement (CE) no 648/2004 (détergents).
1999/13/CE (Directive COV)

Dispositions relatives aux directive EU 2012/18 (Seveso III):

N.A.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique
Non

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte des phrases cités sous l'en-tête 3:

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H318 Provoque des lésions oculaires graves.
H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Paragraphe(s) modifié(s) de la révision précédente:

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise
RUBRIQUE 2: Identification des dangers
RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants
RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage
RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle
RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques
RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport
RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée.

Principales sources bibliographiques:

ECDIN - Réseau d'information et Informations chimiques sur l'environnement - Centre de recherche commun, Commission de la Communauté Européenne
PROPRIÉTÉS DANGEREUSES DES MATÉRIAUX INDUSTRIELS DE SAX - Huitième Edition - Van Nostrand Reinold

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière.

Fiche de Données de Sécurité

CLIC 'N GO Vanilla fun - 190180



L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.
Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

ADR:	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.
CAS:	Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).
CLP:	Classification, Etiquetage, Emballage.
DNEL:	Niveau dérivé sans effet.
EINECS:	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.
GefStoffVO:	Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.
GHS:	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.
IATA:	Association internationale du transport aérien.
IATA-DGR:	Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'"Association internationale du transport aérien" (IATA).
ICAO:	Organisation de l'aviation civile internationale.
ICAO-TI:	Instructions techniques par l'"Organisation de l'aviation civile internationale" (OACI).
IMDG:	Code maritime international des marchandises dangereuses.
INCI:	Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.
KSt:	Coefficient d'explosion.
LC50:	Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.
LD50:	Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.
LTE:	Exposition à long terme.
PNEC:	Concentration prévue sans effets.
RID:	Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.
STE:	Exposition à court terme.
STEL:	Limite d'exposition à court terme.
STOT:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles.
TLV:	Valeur de seuil limite.
TWATLV:	Valeur de seuil limite pour une moyenne d'exposition pondérée de 8 heures pas jour. (Standard ACGIH)
WGK:	Classe allemande de danger pour l'eau.